Centre Européen pour le développement de la formation professionnelle: pouvoir de nomination (modif. règl. 337/75/CEE)

1994/0069(CNS) - 27/04/1994 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité prend acte de ce que, à cause d'un changement des circonstances politiques, le Conseil a décidé, le 29 octobre 1993, de déplacer le siège du CEDEFOP de Berlin à Thessalonique. Il déplore la manière arbitraire dont cette décision a été prise. Il insiste pour qu'il n'y ait pas de dégradation des conditions d'engagement et de travail et estime que le personnel du CEDEFOP devrait avoir la possibilité d'obtenir le statut intégral de fonctionnaire des CE. Il recommande que le transfert se déroule dans des conditions adéquates et que les droits du personnel en matière de sécurité sociale soient préservés.